

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 03-2033 / 100026  
Sécurit SA, 1680 Romont  
ligne industrielle «in line» (façonnage bilatéral, perçage CNC, four de trempe)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
5 A  
10.03.2003–11.03.2006 (Renouvellement)
- 03-2566 / 101362  
Techform Fine Chemicals AG, 1237 Avully  
production chimique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
6 A  
06.01.2003–07.01.2006 (Modification)
- 03-2599 / 108425  
ADATIS SA, 1920 Martigny  
plasturgie  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
18 A  
30.06.2003–01.07.2006 (Renouvellement/modification)
- 03-2600 / 101416  
Firmenich SA, 1242 Satigny  
manufacture et logistique – production «Flexarômes» sur le site de Satigny  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
18 A  
26.05.2003–27.05.2006 (Modification)
- 03-2609 / 100625  
Bière du Boxer SA, 1032 Romanel-sur-Lausanne  
production exploitation – conditionnement  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
18 A  
30.06.2003–01.07.2006 (Renouvellement)
- 03-2639 / 100110  
Marmy Viandes en gros SA, 1470 Estavayer-le-Lac  
débitage des carcasses en quartiers  
besoins spéciaux de consommation  
4 A  
11.08.2003–31.12.2004 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Travail en piquet)  
(Art. 14 et 15 OLT 1)**

- 03-2570 / 109229  
J.P. Morgan (Suisse) SA, 1211 Genève 11  
service de piquet dans le cadre d'un support informatique  
besoins spéciaux de consommation  
7 A  
18.05.2003–22.05.2004 (Nouveau permis)
- 03-2607 / 109149  
Dell Computer SA, 1218 Le Grand-Saconnex  
service de piquet pour la maintenance du réseau informatique  
besoins spéciaux de consommation  
3 A  
06.04.2003–10.04.2004 (Nouveau permis)

**Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)**

- 03-2580 / 101785  
W. Gassmann AG, 2504 Biel/Bienne  
expositions régionales: Lysspo, Lyss – ACI, Reconvilier – Moutier expo –  
Foire de Bienne – Comptoir Imérien, St-Imier – Gewerbeausstellung, Täuffelen  
besoin urgent  
4 A  
25.05.2003–27.05.2006 (Nouveau permis)

**Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)**

- 03-2130 / 101440  
Derendinger & Cie SA, 1228 Plan-les-Ouates  
centres CNC d'usinage et de fraisage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
54 A  
09.03.2003–09.04.2005 (Modification)
- 03-2612 / 101211  
EM Microelectronic-Marin SA, 2074 Marin-Epagnier  
division microélectronique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
175 A  
25.01.2004–29.01.2005 (Renouvellement)  
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 03-2643 / 101477  
Pouly Tradition SA, 1242 Satigny  
boulangerie – pâtisserie – traiteur  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
68 A  
17.08.2003–19.08.2006 (Renouvellement/modification)

**Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne  
(Art. 17a, 20, 24 et 28 LTr; art. 34, 37 et 38 OLT1; art. 12 OLT2)**

- 03-2571 / 101514  
Gate Gourmet Geneva AG, 1217 Meyrin  
Personnel au sol de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
0 A  
06.04.2003–10.04.2004 (Nouveau permis)

**Autorisation pour travail les jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)**

- 03-2568 / 108449  
Sérolab, société anonyme, 1617 Remaufens  
prise de commande, préparation des médicaments et expédition  
besoins spéciaux de consommation  
6 A  
08.06.2003–10.06.2006 (Renouvellement)

**Décision de refus d'une dérogation à la loi sur le travail**

- 101568  
Département de l'intérieur de l'environnement et des affaires régionales,  
1211 Genève 8  
Service de traitement des eaux de Genève  
Dérogation demandée: début du travail à 4 heures du matin  
(Renouvellement)

(A = adultes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 45/29 50).

22 juillet 2003

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail